

TRIBUNAL ADMINISTRATIF  
DE RENNES

3, contour de la Motte  
CS 44416

35044 RENNES Cedex  
Téléphone : 02.23.21.28.28  
Télécopie : 02.99.63.56.84

E19000171 / 35

Monsieur Jean-François NICOL  
2 impasse des chênes  
22290 LANVOLLON

Greffe ouvert du lundi au vendredi de  
9 h 00 à 12 h 30 - 13 h 30 à 16 h 15

Dossier n° : E19000171 / 35  
(à rappeler dans toutes correspondances)

COMMUNICATION DECISION DESIGNATION COMMISSAIRE ENQUETEUR

**Objet :** 1°) révision allégée n°2 du plan local d'urbanisme, 2°) zonage d'assainissement collectif et 3°) zonage d'assainissement des eaux pluviales de la commune de Rostrenen

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous adresser, ci-joint, une copie de la décision par laquelle le conseiller délégué u tribunal vous a désigné en qualité de commissaire enquêteur.

Je vous rappelle qu'en application des dispositions de l'article R. 123-19 du code de l'environnement, le commissaire enquêteur transmet à l'autorité organisatrice l'exemplaire du dossier de l'enquête accompagné du ou des registres et pièces annexées, avec le rapport et les conclusions motivées. Il transmet simultanément une copie du rapport et des conclusions motivées au président du tribunal administratif, dans les délais légalement définis par l'article L. 123-15.

Afin de permettre le règlement futur de vos indemnités et le versement des cotisations et contributions sociales, vous voudrez bien adresser au tribunal, à l'issue de l'enquête publique, votre état de frais dûment complété accompagné des justificatifs ainsi que l'original d'un RIB ou RIP.

Je vous prie de bien vouloir recevoir, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Le greffier en chef  
ou par délégation,

V. Le Boëdec

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Rennes, le 28/05/2019

TRIBUNAL ADMINISTRATIF  
DE RENNES

3, contour de la Motte

CS 44416

35044 RENNES Cedex

Téléphone : 02.23.21.28.28

Télécopie : 02.99.63.56.84

Greffe ouvert du lundi au vendredi de  
9 h 00 à 12 h 30 - 13 h 30 à 16 h 15

E19000171 / 35

M. le Maire  
Commune de ROSTRENEN  
Mairie  
Rue Joseph Pennec  
B.P. 54  
22110 ROSTRENEN

Dossier n° : E19000171 / 35  
(à rappeler dans toutes correspondances)

COMMUNICATION DECISION DESIGNATION COMMISSAIRE ENQUETEUR

**Objet :** 1°) révision allégée n°2 du plan local d'urbanisme et 2°) zonages d'assainissement collectif et des eaux pluviales de la commune de Rostrenen

M. le Maire,

J'ai l'honneur de vous adresser, ci-joint, une copie de la décision par laquelle le conseiller délégué du tribunal a désigné Monsieur Jean-François NICOL, administrateur général des finances publique en retraite, demeurant 2 impasse des chênes, LANVOLLON (22290) (tel : 02.96.70.21.16 ou 06.71.04.14.96) en qualité de commissaire enquêteur en vue de procéder à l'enquête publique citée en objet.

Je vous rappelle qu'en application de l'article R. 123-9 du code de l'environnement, vous devez consulter le commissaire enquêteur avant de fixer les lieux, jours et heures où celui-ci se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations.

Enfin, vous voudrez bien me transmettre une copie de l'arrêté d'ouverture d'enquête dès que celui-ci aura été pris.

Je vous prie de bien vouloir recevoir, M. le Maire, l'assurance de ma considération distinguée.

Le greffier en chef,  
ou par délégation,

V. Le Boëdec

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Décision du 27 mai 2019

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE RENNES

N° E19000171 /35

CODE : 1 et 3

LE CONSEILLER DÉLÉGUÉ

Vu, enregistrée le 24 mai 2019, la lettre par laquelle la commune de Rostrenen demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique conjointe ayant pour objets :

*1°) révision allégée n°2 du plan local d'urbanisme, 2°) zonage d'assainissement collectif et 3°) zonage d'assainissement des eaux pluviales de la commune de Rostrenen, ainsi que les notices de présentation des projets ;*

Vu :

- le code de l'environnement,
- le code de l'urbanisme,

Vu le formulaire par lequel le commissaire enquêteur déclare sur l'honneur ne pas avoir d'intérêt personnel à l'opération ;

Vu la décision du 11 avril 2018 par laquelle le président du tribunal administratif de Rennes a donné délégation pour désigner les commissaires enquêteurs ou les membres de commission d'enquête ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2019 ;

**DECIDE**

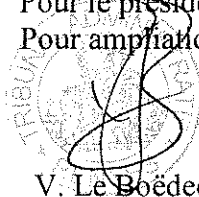
**ARTICLE 1** : M. Jean-François Nicol est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

**ARTICLE 2** : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

**ARTICLE 3** : La présente décision sera notifiée au maire de la commune de Rostrenen et à M. Jean-François Nicol.

Fait à Rennes, le 27 mai 2019

Pour le président,  
Pour ampliation



V. Le Boedec

Le conseiller délégué,

D. Rémy

**TRIBUNAL ADMINISTRATIF  
DE RENNES**

3, contour de la Motte  
CS 44416  
35044 RENNES Cedex  
Téléphone : 02.23.21.28.28  
Télécopie : 02.99.63.56.84

E19000102 / 35

Monsieur Jean-François NICOL  
2 impasse des chênes  
22290 LANVOLLON

Greffé ouvert du lundi au vendredi de  
9 h 00 à 12 h 30 - 13 h 30 à 16 h 15

Dossier n° : E19000102 / 35  
(à rappeler dans toutes correspondances)

**COMMUNICATION DECISION DESIGNATION COMMISSAIRE ENQUETEUR**

**Objet :** Permis d'aménager présenté par la communauté de communes du Kreiz-Breizh en vue d'une extension de son parc d'activités économiques de la zone de Kerjean sur la commune de Rostrenen

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous adresser, ci-joint, une copie de la décision par laquelle le conseiller délégué du tribunal vous a désigné en qualité de commissaire enquêteur.

Je vous rappelle qu'en application des dispositions de l'article R. 123-19 du code de l'environnement, le commissaire enquêteur transmet à l'autorité organisatrice l'exemplaire du dossier de l'enquête accompagné du ou des registres et pièces annexées, avec le rapport et les conclusions motivées. Il transmet simultanément une copie du rapport et des conclusions motivées au président du tribunal administratif, dans les délais légalement définis par l'article L. 123-15.

Afin de permettre le règlement futur de vos indemnités et le versement des cotisations et contributions sociales, vous voudrez bien adresser au tribunal, à l'issue de l'enquête publique, votre état de frais dûment complété accompagné des justificatifs ainsi que l'original d'un RIB ou RIP.

Je vous prie de bien vouloir recevoir, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Le greffier en chef,  
ou par délégation,

  
V. Le Boëdec

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Rennes, le 28/05/2019

TRIBUNAL ADMINISTRATIF  
DE RENNES

3, contour de la Motte

CS 44416

35044 RENNES Cedex

Téléphone : 02.23.21.28.28

Télécopie : 02.99.63.56.84

Greffe ouvert du lundi au vendredi de  
9 h 00 à 12 h 30 - 13 h 30 à 16 h 15

E19000102 / 35

M. le Maire  
Commune de ROSTRENNEN  
Mairie  
Rue Joseph Pennec  
B.P. 54  
22110 ROSTRENNEN

Dossier n° : E19000102 / 35  
(à rappeler dans toutes correspondances)

COMMUNICATION DECISION DESIGNATION COMMISSAIRE ENQUETEUR

**Objet :** Permis d'aménager présenté par la communauté de communes du Kreiz-Breizh en vue d'une extension de son parc d'activités économiques de la zone de Kerjean sur la commune de Rostrenen

M. le Maire,

J'ai l'honneur de vous adresser, ci-joint, une copie de la décision par laquelle le conseiller délégué du tribunal a désigné Monsieur Jean-François NICOL, administrateur général des finances publique en retraite, demeurant 2 impasse des chênes, LANVOLLON (22290) (tel : 02.96.70.21.16 ou 06.71.04.14.96) en qualité de commissaire enquêteur en vue de procéder à l'enquête publique citée en objet.

Je vous rappelle qu'en application de l'article R. 123-9 du code de l'environnement, vous devez consulter le commissaire enquêteur avant de fixer les lieux, jours et heures où celui-ci se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations.

Enfin, vous voudrez bien me transmettre une copie de l'arrêté d'ouverture d'enquête dès que celui-ci aura été pris.

Je vous prie de bien vouloir recevoir, M. le Maire, l'assurance de ma considération distinguée.

Le greffier en chef,  
ou par délégation,

  
V. Le Boëdec

Décision du 27 mai 2019

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE RENNES

N° E19000102 /35

CODE : 7

LE CONSEILLER DÉLÉGUÉ

Vu, enregistrée le 11 avril 2019, la lettre par laquelle la commune de Rostrenen demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet :

*Permis d'aménager présenté par la communauté de communes du Kreiz-Breizh en vue d'une extension de son parc d'activités économiques de la zone de Kerjean sur la commune de Rostrenen, ainsi que le dossier de présentation du projet ;*

Vu :

- le code de l'environnement,
- le code de l'urbanisme,

Vu le formulaire par lequel le commissaire enquêteur déclare sur l'honneur ne pas avoir d'intérêt personnel à l'opération ;

Vu la décision du 11 avril 2018 par laquelle le président du tribunal administratif de Rennes a donné délégation pour désigner les commissaires enquêteurs ou les membres de commission d'enquête ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2019 ;

### DECIDE

**ARTICLE 1** : M. Jean-François Nicol est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

**ARTICLE 2** : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

**ARTICLE 3** : La présente décision sera notifiée au maire de la commune de Rostrenen et à M. Jean-François Nicol.

Fait à Rennes, le 27 mai 2019

Pour le président,  
Pour ampliation



V. Le Boëdec

Le conseiller délégué,

D. Rémy